

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	START, Washington et Moscou <i>Par Jean-Christophe ROMER, professeur à l'IEP de Strasbourg, directeur du CEHD</i>
Union européenne...3	<p>L'affaire a fait quelque bruit en Russie lorsque Rose Gottemoeller, la nouvelle secrétaire d'État adjointe, chargée de l'<i>arms control</i>, a laissé entendre qu'il ne fallait pas se hâter pour mener à bien la négociation du traité successeur de START 1. L'inquiétude a été d'autant plus ressentie que, quelques jours plus tôt, à Londres, les présidents Obama et Medvedev s'étaient entendus pour qu'un nouvel accord prenne le relais de START 1 qui vient à expiration en décembre 2009. L'affaire est en effet urgente, et, depuis quelques mois, elle a constitué un thème récurrent des discussions bilatérales. Si les motivations sont plus fortes à Moscou qu'à Washington, force est de constater qu'il y a une réelle urgence à reprendre des négociations stratégiques, y compris pour la communauté internationale et ce pour des raisons à la fois concrètes et symboliques.</p> <p>START 1 est le dernier accord de désarmement stratégique actuellement en vigueur et le seul à prévoir un régime contraignant de vérification. Le nouveau traité devrait s'inscrire à la fois dans cette continuité d'obligation juridique, tout en poursuivant la dynamique – quelque peu interrompue – des réductions du nombre des ogives et des vecteurs.</p> <p>Le nouvel accord constituerait ainsi une étape importante et conforme aux déclarations de Barack Obama à Prague, le 5 avril dernier, qui envisageait également d'inclure les autres puissances nucléaires officielles ; ce que le premier vice-Premier ministre russe, Sergeï Ivanov, avait également envisagé dans son discours au séminaire de Munich sur la sécurité en février dernier. Outre les économies que représenterait la poursuite du processus, Moscou en retirerait aussi un avantage symbolique en se voyant à nouveau reconnue comme interlocuteur privilégié de Washington et lui permettrait de restaurer, en partie au moins, son image d'acteur majeur dans les affaires mondiales. A ce stade, tout paraît aller de soi et pourtant certaines aspérités subsistent.</p> <p>Il y a quelques mois, un chercheur russe manifestait ses craintes de voir la Russie s'engager dans ces négociations avec un réel handicap dans la mesure où, en l'espace de quelque quinze ans, ses diplomates auraient perdu cette « mémoire » de la négociation stratégique qui faisait la force de l'URSS. Mais cette observation, si elle était avérée, peut tout aussi bien concerner les États-Unis. Autre élément de blocage possible, le dossier du bouclier anti-missile que Washington voulait déployer en Pologne et en République tchèque irritant fortement la Russie. L'espoir était né à Moscou, lorsque le président Obama avait fait montre d'une attitude nettement moins dogmatique que celle de son prédécesseur. Or, il est apparu lors de sa tournée européenne que M. Obama était peut-être moins sceptique sur ce dossier que ses premières déclarations l'avaient laissé supposer. On peut donc envisager que, lors de la prochaine reprise des négociations sur les armes stratégiques, celles-ci ne se déroulent pas aussi aisément que prévu. A l'inverse, il apparaît aussi clairement que ces négociations sont « condamnées » à réussir aussi et, peut-être surtout, pour tous les États dans le monde et plus particulièrement par ceux, tentés par la prolifération nucléaire et/ou balistique. Il revient à la Russie et, surtout, aux États-Unis d'envoyer un signal fort à ces États et de s'ériger à nouveau en exemple.</p> <p style="color: blue;">« Si les motivations sont plus fortes à Moscou qu'à Washington, force est de constater qu'il y a une réelle urgence à reprendre des négociations stratégiques, y compris pour la communauté internationale et ce pour des raisons à la fois concrètes et symboliques. »</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Non-prolifération et désarmement au Sommet de l'OTAN

La place occupée par la non-prolifération et le désarmement aux sommets de l'OTAN est ambivalente. Dans la mesure où la posture militaire de l'Alliance influe directement sur l'*arms control* stratégique et non stratégique offensif et défensif (armes nucléaires non stratégiques et défense antimissile), et conventionnel (traité FCE), ces sujets sont au cœur des débats. Que l'organisation s'implique davantage dans le soutien aux régimes de non-prolifération (processus d'examen du TNP, mise en œuvre de la résolution 1540, lutte contre la prolifération, par exemple) reste un point d'achoppement entre tenants d'une vocation strictement militaire et tenants de la transformation dans le sens d'une organisation politique. Forum de 26 États opérant sur la base du consensus, l'OTAN n'offre pas, en tout état de cause, le format idoine pour soutenir les efforts d'*arms control* multilatéral.

Sans surprise, le Sommet de Strasbourg / Kehl d'avril 2009 s'est ainsi concentré sur la défense antimissile et le traité FCE, les deux déclarations publiées à l'issue de la rencontre n'affichant pas d'ambition particulière par ailleurs. Sur ce point donc, il faudra attendre le développement du nouveau concept stratégique pour savoir si une évolution significative de l'approche peut être envisagée dans les années à venir.

Au sujet de la défense antimissile, la prudence de l'Administration Obama (voir page 5) se reflète naturellement dans la « Déclaration du Sommet », beaucoup plus en retrait que celle du Sommet de Bucarest d'avril 2008 (comparons la « contribution substantielle que le projet d'implantation en Europe de moyens de défense antimissile des États-Unis apporte à la protection des alliés » de 2008, à « l'apport futur par les États-Unis d'éléments d'architecture importants [qui] pourraient contribuer aux travaux que mène l'OTAN dans le cadre de cet effort », de 2009). S'agissant de la suspension unilatérale de l'application du traité FCE par la partie russe depuis décembre 2007, la position officielle de l'Alliance reste la même : « nous appelons (...) la Russie à reprendre sans autre délai l'application du Traité. » Officieusement néanmoins, plusieurs membres de l'OTAN souhaiteraient faire à la Russie de nouvelles offres, ce que, d'après Oliver Meier (*Arms Control Association*), semblerait partager le Secrétaire général sortant Jaap de Hoop Scheffer. La reprise annoncée du dialogue OTAN-Russie en serait l'occasion, alors que l'Allemagne prévoit en juin 2009 une réunion d'experts de haut niveau sur le traité FCE à Berlin.

Prepcom 2009 : quel contexte ?

On se souvient que la deuxième session du Comité préparatoire (Prepcom) de la conférence d'examen de 2010 du TNP (28/04–09/05/2008, Genève) avait été marquée principalement par la crise nucléaire iranienne et par la suspicion d'un programme de coopération nucléaire clandestin entre la Syrie et la Corée du Nord. A la différence du Prepcom de 2007 pourtant, les discussions, très vives, n'avaient pas paralysé l'événement. On se souvient également que le résumé factuel des débats n'avait pu être annexé au rapport procédural de clôture, ce qui n'avait pas empêché la session d'être, de



Photo # 362693 UN Photo/Devra Berkowitz

la très grande majorité des États aux trois piliers du TNP : non-prolifération, désarmement, droit aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire (voir *ONP N°27*).

La prochaine et dernière session du Prepcom du cycle d'examen en cours tiendra au siège des Nations Unies à New York du 4 au 15 mai 2009. Elle

L'OTAN et la sécurité maritime

L'OTAN participe de façon opérationnelle à la lutte contre la prolifération des ADM *via* l'opération *Active Endeavour*, lancée en octobre 2001 et dirigée depuis le quartier général des Forces navales alliées du Sud Europe. Destiné à l'origine à la lutte contre le terrorisme, le dispositif a évolué vers la détection des activités maritimes « en rapport avec le terrorisme », « la prolifération et la contrebande d'ADM » notamment. Le positionnement de l'OTAN vis-à-vis de l'Initiative de lutte contre la prolifération (PSI) est néanmoins peu clair. Si



Credit photo : OTAN

de nombreux officiels américains affirment un soutien sans faille, l'Alliance atlantique, en tant qu'institution, ne peut participer à la PSI et de nombreux États membres sont toujours très réticents à ce que l'Alliance endosse une véritable responsabilité en matière de contre-prolifération. Officiellement, l'OTAN, à travers l'opération *Active Endeavour*, « participe à la réalisation des objectifs de la PSI par l'amélioration de la sécurité maritime en Méditerranée ».

La participation des forces de l'OTAN est-elle amenée à s'accroître ? Le lancement du *NATO Maritime Interdiction Operational Training Center* (NMIOTIC) en Grèce en juin 2003, opérationnel depuis décembre 2007, peut le laisser penser. L'existence de ce centre d'entraînement aux activités de sécurité maritime illustre bien une volonté d'amélioration des capacités opérationnelles. Mais en attendant la formulation du nouveau concept stratégique de l'Alliance, l'affichage du NMIOTIC reste toujours très discret en matière de contre-prolifération.

Il a v i s sera à l'évidence marquée par le général, nouveau du débat international et des engagements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis en matière de désarmement, comme par la reprise du dialogue bilatéral stratégique américano-russe (après-START). Elle le sera également par l'actualité renouvelée de l'article 4 du TNP, la persistance voire l'aggravation des crises de prolifération en cours, ainsi que par l'entrée en vigueur de l'accord de coopération nucléaire entre l'Inde et les États-Unis.

Le bulletin de mai 2009 de l'*Observatoire de la non-prolifération* consacrera un dossier spécial à l'événement.

UNION EUROPEENNE

La mise en œuvre de la clause de non-prolifération

Adoptée par le Conseil de l'UE en novembre 2003, la clause de non-prolifération (encore appelée « clause ADM ») fait partie intégrante de la mise en œuvre de la Stratégie européenne de lutte contre les armes de destruction massive. Destinée aux relations de l'UE avec les pays tiers, elle doit accompagner la négociation et figurer dans la conclusion des accords mixtes, c'est-à-dire ceux qui sont conclus entre les pays tiers et la communauté européenne agissant avec les États membres.

Cet outil original est composé de deux volets. Le premier engage les parties à respecter pleinement les obligations qu'elles ont déjà contractées en matière de non-prolifération et de désarmement. Ce premier volet prévoit également une coopération dans la lutte contre la prolifération des ADM. Le second volet est sensiblement plus contraignant, qui vaut d'être cité *in extenso* : « *The parties furthermore agree to cooperate and to contribute to countering the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery by : - taking steps to sign, ratify, or accede to, as appropriate, and fully implement all other relevant international instruments ; - the establishment of an effective system of national export controls, controlling the export as well as transit WMD related goods, including a WMD end-use control on dual use technologies and containing effective sanctions for breaches of export controls. These two elements might be considered as essential elements on a case by case basis.* »

Traduction opératoire de l'ambition affichée de l'UE de lutter activement contre la prolifération des ADM, la clause de non-prolifération peut-être considérée comme un levier. Depuis novembre 2003, des clauses de non-prolifération ont ainsi été insérées dans des accords couvrant au total une centaine de pays, permettant la mise en œuvre de programmes ou de missions de coopération. De ce point de vue, la clause de non-prolifération apparaît comme un levier privilégié pour l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Il reste que la mise en œuvre de l'instrument a également révélé certaines limites, ce qu'illustrent les cas syrien et indien : dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, la Commission a engagé en 2003 des négociations avec la Syrie qui ont généré tout au long de l'année 2004 des désaccords avec les États membres, un certain nombre desquels estimant que le texte proposé n'était pas assez proche des engagements contenus dans la clause : la Syrie refusait en effet d'accéder aux exigences du second volet de l'instrument. En 2007, la négociation d'un accord portant sur le commerce et l'investissement avec l'Inde a généré d'autres frictions entre la Commission et la représentante personnelle du Haut représentant pour la non-prolifération, la clause ADM ayant cette fois été omise du texte de l'accord. « *If we were to adopt for India an approach different from the approach we adopt with other countries, I think we would abandon altogether the idea of having a WMD clause with third countries* », avait alors estimé Annalisa Giannella. Réponse de la Commission : « *The Commission does not routinely include standard agreement clauses in agreements of this kind.* »

De telles limites étaient inscrites dans le périmètre comme dans le texte même de la clause : que dire d'un accord non mixte mais strictement communautaire, c'est-à-dire échappant à la mention de la clause ADM, en passe d'être négocié avec un État fortement suspecté d'activités proliférantes ? Comment échapper au risque de « *double standard* » quand un marché tel que le marché indien est en jeu et qu'à l'évidence jamais l'Inde n'acceptera le second volet de la clause ? Que faire en cas de non-respect ?

L'ambivalence de la clause de non-prolifération ne semble pas avoir échappé à la présidence française de l'UE. Son renforcement figure dans le plan d'action adopté en novembre 2008, qui doit reposer sur une évaluation de la mise en œuvre de la clause depuis 2003. La tâche a été confiée au Secrétariat général du Conseil. Ce document doit notamment « proposer des lignes d'action pour améliorer le processus de négociation de la clause » et analyser les procédures de réponse en cas de non-respect. Le travail a-t-il été réalisé ? Intitulé « *Note on the implementation of the WMD Clause* », le Secrétariat général du Conseil a publié le 19 janvier 2009 un état des différentes actions d'assistance de l'Union hors de ses frontières. Ce document insiste également sur le caractère incitatif de la clause de non-prolifération, et sur l'opportunité qu'elle représente pour la mise en œuvre de coopérations avec les États qui en ont besoin. Si la réflexion devait en rester là, l'autorité de l'instrument ne pourrait en sortir renforcée. Utile et ambitieuse, la clause de non-prolifération de l'UE doit être analysée, évaluée et, le cas échéant, clarifiée ou modifiée. Telle qu'elle, elle peut aussi s'avérer contre-productive.

La lutte contre la prolifération nucléaire en Bulgarie

Pays frontalier de la Turquie, la Bulgarie est

le point de passage de multiples trafics et plusieurs saisies de matières nucléaires ou radioactives ont été opérées aux frontières depuis le début des années 1990. L'une des dernières en date a impliqué en 2006 une firme britannique cherchant à faire transiter du césium 137 et de l'americium-beryllium vers Iran, cargaison finalement interceptée à la frontière avec la Roumanie.

Les autorités bulgares affichent une très forte implication dans le régime global de non-prolifération nucléaire. Signataire en 2005 de la Convention pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire, la Bulgarie est membre du NSG et du Comité Zangger, dispose d'un protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA en vigueur depuis 2000, et participe à la PSI comme à la GICNT.

Dans le cadre de la *Global Threat Reduction Initiative* de la NNSA, le pays a rapatrié en Russie plus de 23 kilos d'UHE d'origine soviétique en 2003 et juillet 2008. La sécurité de 28 sites nucléaires bulgares a également été renforcée dans ce cadre. État membre de l'UE depuis le 1er janvier 2007, la Bulgarie bénéficie de deux actions communes adoptées en 2004 et en 2005, visant à renforcer la sécurité des matières radioactives, la protection physique des matières nucléaires, les capacités de détection et de réponse face aux trafics illicites, dans 32 pays au total.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

États-Unis—Russie : l'après START se dessine

La déclaration conjointe des présidents Obama et Medvedev en marge du sommet du G 20 à Londres le 1er avril 2009 a officialisé ce qui était attendu : « *The Presidents decided to begin inter-governmental negotiations to work out a new, comprehensive, legally binding agreement on reducing and limiting strategic offensive arms to replace the START Treaty.* » (<http://kremlin.ru/eng/text/docs/2009/04/214841.shtml>). Précédée par deux rencontres Biden / Ivanov et Clinton / Lavrov en février et mars, la relance des négociations bilatérales stratégiques a également été illustrée à la mi-mars par la nomination de Rose Gottemoeller comme « *assistant secretary of state for verification and compliance* ». L'ancienne directrice du Centre Carnegie de Moscou dirigera l'équipe de négociateurs américains.

Le communiqué du 1er avril comprend déjà cinq annonces : le futur traité portera sur les armes stratégiques offensives, il sera légalement contraignant, comprendra des mesures effectives de vérification, les niveaux de réduction seront inférieurs à ceux du traité SORT, l'accord devra être conclu avant l'expiration de START. Par ailleurs, une prochaine rencontre entre les deux présidents devrait avoir lieu à Moscou en juillet 2009. Sachant, comme l'a déjà fait remarquer le sénateur Richard Lugar, que le futur traité devra être signé au plus tard au début du mois d'août pour laisser au Congrès américain le temps de le ratifier avant décembre, on peut penser que le Sommet de Moscou sera, en réalité, l'occasion de le signer. Le délais semble tout de même très court.

L'annonce de Londres doit être complétée par quelques mots prononcés par le Président américain quatre jours plus tard à Prague, au fil d'un discours qui, par ailleurs, devrait faire date : d'après Barack Obama, la reprise du dialogue stratégique bilatéral « *will set the stage for further cuts, and we will seek to include all nuclear weapons states in this endeavour.* » Dont acte.

Inde : un pas vers le TICE ?

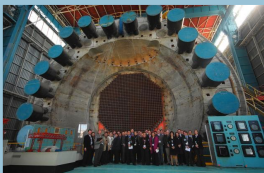
Invité par la *Brookings Institution* le 23 mars 2009 dans le cadre d'une conférence sur les conséquences de l'accord de coopération nucléaire indo-américain, Shyam Saran, l'envoyé spécial du premier ministre indien pour les questions nucléaires et climatiques, s'est exprimé sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Selon lui, « *it is also our conviction that if the world really moves categorically towards nuclear disarmament in a credible timeframe, then India-U.S. differences over the CTBT will probably recede into the background.* » Depuis, cette phrase a été abondamment commentée. S'agit-il de l'amorce d'un revirement de la position indienne sur le TICE ?

Pour mémoire, c'est en novembre 1993 que l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à la négociation d'un TICE. La session de 1994 de la Conférence du désarmement (CD) s'ouvrit sur cette priorité, pour aboutir en août 1996 à un projet de traité auquel l'Inde opposa son veto, empêchant que le texte ne soit adressé à l'Assemblée générale comme document de la CD. Finalement présenté par l'Australie en son nom, le projet fut adopté malgré l'opposition de l'Inde, du Bhoutan, de la Libye. Les griefs de l'Inde sont connus : la clause d'entrée en vigueur du TICE est inacceptable (article 14, annexe 2), aucune disposition de désarmement n'y figure, les États dotés de l'arme peuvent maintenir leurs infrastructures de recherche et moderniser leur armement.

Depuis les essais nucléaires de 1998, l'Inde continue d'observer un moratoire unilatéral et volontaire. Un engagement à adopter le TICE a pu être envisagé dans le cadre de la négociation de l'accord de coopération nucléaire indo-américain, entamée en 2005. En définitive, l'accord sur un régime d'exception spécifique à l'Inde adopté par les membres du NSG en septembre 2008 (voir *ONP N°30*) comporte un engagement bien plus modeste : « *continuing its unilateral moratorium on nuclear testing, and its readiness to work with others towards the conclusion of a multilateral Fissile Material Cutoff Treaty.* ». L'on sait par ailleurs que le nouveau Président américain entend intensifier les efforts diplomatiques en direction des États de l'article 2 du traité, qui ne l'ont toujours pas adopté, l'Inde au premier chef.

Une semaine après les déclarations de S. Saran, le secrétaire indien aux Affaires étrangères, Shivshankar Menon, a pourtant tenu des propos sensiblement différents : « *Our position is the same* », a-t-il affirmé, avant d'ajouter que l'Inde « ne ferait pas obstacle au TICE », ce qui impliquerait donc, en tout état de cause, une modification de l'article 14 du traité actuel.

Visite des installations de Pierrelatte et Marcoule : une initiative de transparence annoncée



Credit photo : Nicolas Petitot/CEA

Le 16 mars 2009, le Commissariat à l'énergie atomique a organisé, à la demande de la présidence de la République, une journée de visite des installations en cours de démantèlement de Pierrelatte et Marcoule dédiées à la production, respectivement, d'uranium hautement enrichi et de plutonium pour les armes nucléaires. La

décision d'arrêt irréversible de ces installations avait été annoncée en février 1996, mais n'avait pas bénéficié alors d'une très grande visibilité.

Cette visite est la deuxième du genre, après celle du 16 septembre 2009 à laquelle avaient été conviés les représentants des États membres de la Conférence du désarmement. Elle s'inscrit dans la ligne des déclarations du Président de la République qui avait annoncé, lors de son discours de Cherbourg du 21 mars 2008, un plan d'action en matière de désarmement nucléaire et, en parallèle, cette initiative de transparence volontaire, qui constitue à vrai dire une première de

la part d'un État doté d'armes nucléaires. Au cours de son allocution de bienvenue, le représentant de l'état-major particulier de l'Élysée a au demeurant rappelé l'invitation du Président de la République, à l'adresse des autres puissances nucléaires, à adopter la même démarche.

Outre les représentants de l'Élysée, des ministères des affaires étrangères, de la défense et du CEA, figuraient parmi les participants des experts de *think tanks* et membres d'organisations non gouvernementales anglo-saxonnes, ainsi que des représentants de la Fondation pour la Recherche Stratégique et du CESIM.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

V ECTEURS

Vers un changement dans la posture américaine sur les systèmes antimissiles ?



Tir d'un missile THAAD

Comme prévu, l'élection de Barak Obama commence à produire des modifications substantielles d'approche dans la formulation de la stratégie de sécurité américaine. Providentiellement aidé par la crise économique, qui justifie des coupes sévères dans les programmes militaires, l'Administration évoque, par touches, une évolution du concept de défense antimissile. D'un point de vue politique, il lui est en tout état de cause difficile de tenter de convaincre la Russie et la Chine de relancer le processus de négociations stratégiques et d'accentuer la pression sur l'Iran et la Corée du Nord sans faire de concessions sur la défense antimissile.

Les indices d'une révision abondent, et visent avant tout les éléments les plus onéreux ou les plus opérationnellement incertains du programme, notamment le *Ground-based Midcourse Defense System* (GMD) ou le système laser aéroporté. Peter Verga, (*Deputy defense policy head*, DoD) a réclamé des essais plus réalistes — laissant supposer un certain laxisme méthodologique dans leur conduite — alors qu'un expert du Pentagone prétendait, en mars 2009, que le GMD pourrait être incapable d'intercepter ne serait-ce que le Kwangmyuongsong 2 nord-coréen. Robert Gates, de son côté, a fait savoir à ses interlocuteurs russes que seule la menace balistique iranienne justifiait le déploiement de systèmes antimissiles en Europe, propos qui doivent, bien sûr, être interprétés comme une incitation à l'égard de Moscou, mais qui peuvent prendre un sens plus particulier si on les met en relation avec ceux du général James Cartwright (*vice-Chairman of the Joint Chiefs of Staff*) qui a affirmé, à la *7th Annual U.S. Missile Defense Conference* : « *Ballistic missiles are about as passé as sea mail. Nobody does it anymore (...). Even countries who we consider 'Third World' have gone beyond that.* » Tirant les conclusions de cette dévaluation de la menace, le général a appelé au développement d'une architecture nouvelle où la capacité de détection et de réaction serait renforcée afin de permettre de traiter la menace par les différents instruments disponibles et non plus exclusivement par le moyen de systèmes antimissiles. Rien ne semble pourtant fixé, puisque les réductions de programmes annoncées ne portent encore que sur des éléments symboliques et que dans sa rhétorique, Robert Gates demeure encore dans une logique de maîtrise des coûts plutôt que dans celle d'une réduction des dépenses.

Certes, le programme balistique iranien — aussi « obsolète » soit-il — et les réactions encore mesurées du Conseil de sécurité après le tir du lanceur « civil » nord-coréen ne peuvent que confirmer les États-Unis dans leur volonté de se doter d'un système antimissiles. Mais si le choix de l'Administration devait se porter sur des systèmes d'interception terminaux de type THAAD ou SM-3, les implications politiques pourraient être, pour les Européens, significatives. Le reformatage du programme américain pourrait faciliter une entente avec la Russie, consacrant la victoire psychologique de celle-ci dans le conflit qui l'oppose à la Pologne et à la République tchèque, mais également son retour en tant que puissance stratégique incontournable du vieux continent.

La République tchèque, artisan involontaire de l'évolution du dispositif européen ?

Lorsque le Sénat tchèque a donné son accord (49 pour, 31 contre) au déploiement d'un radar antimissile à Brdy, le projet de défense antimissile en Europe semblait en voie d'aboutissement. Toutefois, la faible majorité dont disposait le gouvernement Miroslav Topolanek à la chambre basse a empêché une ratification dans la foulée, le vote étant repoussé à 2009. Parallèlement, alors que la Russie se livrait à une escalade verbale contre le projet et les pays susceptibles de l'accueillir, l'élection de Barack Obama et la réorientation annoncée de la politique américaine à l'égard des grands pays proliférants comme de la Russie ont laissé planer le doute, en Europe centrale, sur un éventuel sacrifice du bouclier antimissiles européen, en échange d'un renforcement de la coopération russo-américaine sur l'Iran. Doute suffisamment persistant pour que le président américain lui-même soit obligé de le récuser et que la presse tchèque s'en inquiète.

En tout état de cause, l'effondrement du gouvernement Topolanek, le 24 mars 2009, suite à un vote de défiance de l'opposition portant sur des questions essentiellement intérieures et européennes, accélère la perspective d'une refonte du format du projet, puisque la ratification de l'accord par les chambres a été repoussé *sine die*. Le gouvernement actuel doit en effet rester en place — sans majorité — jusqu'à 2010.

La Pologne demeure dans une logique bilatérale

En Pologne, l'élection du gouvernement Tusk avait coïncidé avec une lente divergence entre Américains et Polonais sur le bien fondé du déploiement d'une dizaine d'intercepteurs dans le pays. Pour Donald Tusk, la composante militaro-industrielle de l'accord, qui porte sur le déploiement de systèmes Patriot, servis par des personnels américains, et sur des coopérations de défense, est probablement aussi importante que celle liée au déploiement des intercepteurs. Pour le reste, la Pologne est dans une position inconfortable, puisque soumise à la pression des Russes et de certains de ses partenaires européens. Toutefois, il est probable que les Polonais n'ont toujours pas pleinement saisi le concept de sécurité collective. Pour citer R. Tusk, « *If the US and Poland are convinced that a missile defense shield will enhance the security of both countries, the other NATO members should accept this.* » Le sommet de Bucarest a pourtant démontré que cette logique avait ses limites.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

L'impact mesuré de la libération d'Abdul Qadeer Khan



Le 6 février 2009, la Haute cour d'Islamabad a annulé l'assignation à résidence d'Abdul Qadeer Khan, se rendant aux arguments de son avocat selon lesquels aucune charge n'avait pu être retenue contre son client, faute de preuves. La seule accusation dont il était justiciable n'était, en tout

état de cause, que la violation du *Pakistan's Official Secrets Act*. Dans une belle unanimité, les responsables politiques comme les ONG pakistanaises se sont réjouis de ce que la justice du pays soit désormais démocratique et que le docteur Khan ait été jugé comme n'importe quel autre citoyen. Cet élargissement lève par ailleurs le risque que toute enquête ultérieure ne vienne mettre en cause l'Armée quant à son éventuelle participation aux activités proliférantes du réseau Khan.

Les motifs de cette libération peuvent être multiples. Le gouvernement Zardari peut souhaiter apparaître indépendant de son encombrant allié américain, prenant une décision qui semble à l'opposé des objectifs de ce dernier et qui soulage le sentiment d'injustice national ressenti par les Pakistanais suite à la mise en résidence surveillée du docteur Khan. Il semble toutefois que les Américains aient obtenu un certain nombre d'assurances quant aux futures activités du docteur Khan, l'Administration ayant adopté un profil relativement discret dans son traitement public de l'événement. Sachant que la définition de la future stratégie à adopter dans le cadre de la lutte contre les Talibans divise Washington et Islamabad, il est probablement dans l'intérêt des deux parties que l'actuel gouvernement pakistanais renforce ses assises internes, en termes d'image mais aussi en termes politiques. Selon l'IDSA, en effet, la libération du scientifique aurait pu permettre de renforcer le Parti du peuple pakistanais, que dirige A. A. Zardari, contre l'Armée, A. Q. Khan s'étant montré particulièrement critique à l'endroit de P. Mousharraf.

La perpétuelle crise politique pakistanaise relativise cette analyse. En tout état de cause, le Dr. Khan ne sera certainement pas moins accessible aux éventuels enquêteurs que lors de sa détention. Lorsqu'en 2008 la *Commission on Prevention of Weapons of Mass Destruction, Proliferation and Terrorism* (Commission du Congrès) avait tenté de le rencontrer, l'hôtel qui devait l'accueillir avait inopportunistement explosé quelques heures avant son arrivée.

Perception de la menace iranienne aux États-Unis : les incertitudes demeurent

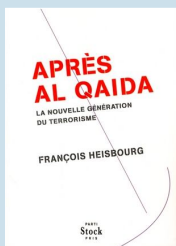
L'Amiral Dennis Blair, actuel directeur du renseignement américain (*Director of National Intelligence*) a jeté un pavé dans la mare lorsqu'il a fait le point sur les programmes nucléaires et balistiques de l'Iran, au cours d'une audition devant le *Senate Armed Services Committee*, le 10 mars 2009 : « *The overall situation -- and the intelligence community agrees on this -- [is] that Iran has not decided to press forward (...) to have a nuclear weapon on top of a ballistic missile (...). Our current estimate is that the minimum time at which Iran could technically produce the amount of highly enriched uranium for a single weapon is 2010 to 2015.* » Évoquant la relation éventuelle entre les programmes balistiques et spatiaux, il a précisé : « *I don't think those missile developments (...) prejudice the nuclear weapons decision one way or another. I believe those are separate decisions. Whether they develop a nuclear weapon which could then be put in [a] warhead, I believe, is a (...) separate decision which Iran has not made yet.* » Interrogé sur une éventuelle évolution de la perception de la communauté du renseignement depuis l'évaluation du NIE 2007, « *as for the nuclear weapons program the current position of the community is the same -- that Iran has stopped its nuclear weapons design and weaponization activities in 2003 and did not -- has not started them again at least as of mid- 2007.* » L'audition de Michael Maples, directeur de la DIA, est allée dans un sens identique.

L'audition de Dennis Blair est-elle indicative de la future approche de l'Administration sur le dossier iranien ? La réponse est loin d'être évidente. La réévaluation de la menace iranienne serait cohérente dans le cadre d'une reformulation de la stratégie de défense antimissiles. Mais elle suppose que les États-Unis puissent convaincre leurs alliés et leurs propres représentants que l'Iran est une moindre menace. Or, le nouveau gouvernement Netanyahu tire des conclusions très différentes de celles des services de renseignement américains quant au futur programme nucléaire iranien. Peu avant son investiture, le premier ministre israélien a très clairement averti les Américains qu'il ne resterait pas sans réaction si une solution rapide n'était pas apportée au problème. Bien qu'ayant défendu devant la Knesset l'idée que les options non militaires demeuraient pertinentes, Israël ne semble pas devoir se satisfaire de demi-mesures, qui ne pourront être acceptées que si la nature militaire des activités iraniennes est nettement établie.

L'approche israélienne est partagée aux États-Unis. L'ISIS a ainsi produit une réévaluation de la durée potentielle nécessaire à la conversion du stock de LEU iranien si Téhéran devait en décider ainsi, partant du principe que les Iraniens disposent éventuellement d'une capacité de production d'urgence. Peu avant l'audition de Dennis Blair, le sénateur Kerry, président du *Armed Services Committee*, avait évoqué son inquiétude quant aux capacités de production de l'Iran et ajouté : « *[The] gaps in what we know about Iran's nuclear program are big and they are dangerous. I hope our witnesses will help fill in some of them. For me, some of the most troubling unanswered questions were raised in documents that were reportedly found on a laptop computer obtained by the CIA in 2004. Among the thousands of pages of data from that computer are, according to press reports, documents that appear to show blueprints for a nuclear warhead and designs for missiles to carry it. One of those designs apparently tracked the flight of the missile and showed the detonation of its explosives 600 meters above the ground. Now folks, that's a lousy height for a conventional weapon. But it's a devastating altitude for a nuclear weapon intended to wipe out a city.* »

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Après Al Qaida, la nouvelle génération du terrorisme, François Heisbourg, Stock, 2009, 192 p.



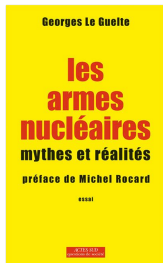
Le dernier ouvrage de François Heisbourg est construit autour de l'hypothèse selon laquelle il ne serait pas surprenant que les acteurs et les moyens du terrorisme dans 10 ans diffèrent totalement de ceux que nous connaissons aujourd'hui. L'auteur se propose d'intégrer à son analyse des données exogènes et endogènes susceptibles de peser sur le devenir d'Al Qaida, organisation qui a érigé le terrorisme de masse en système. La prise en compte de ces données semble aller dans le sens d'une aggravation de la menace terroriste alors que le contre-terrorisme renouvelle son efficacité.

« Le terrorisme survivra à Al Qaida. » F. Heisbourg oppose les innovations techniques et organisationnelles dont ont fait preuve les terroristes qaidistes aux difficultés qu'ils seraient amenés à surmonter dans un avenir proche. Al Qaida ne pourrait d'abord plus s'inscrire dans une optique mondiale sinon se contenter d'opportunités locales. En effet, malgré la création d'une « *Oumma* » (communauté de croyants) virtuelle, l'organisation doit résoudre, selon lui, un paradoxe qui met en péril sa survie : l'établissement de ses centres dans des zones où la population ne cautionnera plus des actes de violence qui font de plus en plus de victimes du côté des fidèles. Al Qaida aura ensuite du mal à recruter des membres en l'absence du « produit d'appel » qu'était le « *jihad* » contre les Américains en Irak ou les Russes en Tchétchénie. Enfin, l'efficacité de l'action antiterroriste viendrait contrecarrer les projets de l'organisation, dont les attaques ne retrouveront jamais, aux yeux de F. Heisbourg, l'impact symbolique et le degré de complexité atteints le 11 septembre 2001. S'ajouteraient des contradictions internes, l'« *Oumma* » n'étant pas dans son ensemble assimilable au radicalisme d'Al Qaida alors que les terroristes ne se privent pas d'y faire référence lors de l'évocation de leurs ambitions totalitaires.

Face à Al Qaida, le thème principalement abordé est celui de la lutte antiterroriste. Ses responsables ne sous-estiment pas le risque NRBC que pourraient constituer les organisations d'un futur proche. L'auteur considère comme important le risque d'acquisition d'une capacité nucléaire par un groupe terroriste au cours des 20 prochaines années.

Selon F. Heisbourg, il convient de se préparer à un éclatement du terrorisme, dont le potentiel de destruction sera plus élevé. Pour y faire face, le renforcement de la détection précoce doit rester une priorité dans les décisions politiques, la principale difficulté tenant à l'arbitrage entre efficacité et liberté pour éviter le « tout sécuritaire. »

Les armes nucléaires, mythes et réalités, Georges Le Guelte, Actes Sud, 2009, 390 p.



A bientôt un an de la prochaine conférence d'examen du TNP, Georges Le Guelte propose un examen de la genèse et de l'évolution des armes nucléaires, articulé autour de l'idée de décalage entre réalité et discours officiel. L'ouvrage, préfacé par Michel Rocard, étoffe l'argumentaire en faveur d'un processus d'éradication des arsenaux et souligne le caractère irrationnel d'une inflation qui a conduit certains États à considérer l'arme nucléaire comme la clé de leur sécurité. La confrontation idéologique dont a découlé la course aux armements a disparu il y a près de vingt ans. Toutefois, la fin de la guerre froide n'a pas signifié l'abolition des armes et du risque qu'elles représentent. Le maintien des arsenaux révèle, selon G. Le Guelte, les ambitions hégémoniques et la rivalité d'amour-propre entre Russie et États-Unis. Ce n'est plus le risque d'un conflit qui oblige les pays dotés de l'arme nucléaire (EDAN) à conserver leurs armes mais l'existence même des arsenaux, et ce, en dépit des engagements contractés au titre de l'article 6 du TNP.

La construction des arsenaux aurait trop souvent été assujettie à une logique concurrentielle et productiviste soumise aux rouages du complexe militaro-industriel. D'après G. Le Guelte, la contradiction entre l'aménagement de relations pacifiques et l'accroissement des arsenaux aurait systématiquement été éclipsée par le maniement des concepts de domination et de dissuasion au profit de l'industrie. Mais, ainsi que l'affirme l'auteur, « *La dissuasion est un pari ou une croyance, ce n'est pas une garantie.* » Destinée aux opinions publiques, l'affirmation de la dissuasion aurait surtout permis le maintien voire l'accroissement des arsenaux.

Pour autant, G. Le Guelte reconnaît l'effort entrepris sur la voie de la limitation des armes, de SALT à START. Mais aux perspectives de destruction des arsenaux, ouvertes dans les années 1990, ont succédé des programmes de réarmement qu'illustre notamment la dernière « *Nuclear Posture Review.* » G. Le Guelte porte un regard critique sur la destinée de la plupart des accords de maîtrise des armements conclus pendant la guerre froide, si bien qu'à la fin de 2007, selon lui, le traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaires (FNI) fait exception. En définitive, depuis l'extension indéfinie du TNP en 1995, la démarche des EDAN, en termes d'*arms control* et de désarmement nucléaire, souffre d'une perte de crédibilité. Pour G. Le Guelte, la discrimination entre les EDAN et les autres États était acceptable parce que provisoire. Elle passe aujourd'hui pour une marque de suprématie.

La réduction des armes nucléaires est devenue une monnaie d'échange pour obtenir des concessions sur les thèmes de discordance des deux principaux protagonistes. Elle est en l'occurrence subordonnée à la question de la défense antimissile que les États-Unis tentent d'imposer depuis 40 ans tandis que la menace du terrorisme, brandie par la Russie et les États-Unis, va dans le sens d'un renforcement des arsenaux. Face au vide que laisse l'abandon du dialogue institutionnel des deux grands, G. Le Guelte envisage avec effroi un avenir où chaque État déciderait unilatéralement du niveau de son armement. A moins qu'une issue finalement positive des crises iranienne et nord-coréenne ne redonne tout son crédit à la lutte contre la prolifération nucléaire.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« *Implementation of UNSC Resolution 1540 at the national level : promotion of best practices and policy and technical coordination and cooperation* »

Organisé conjointement par l'Institut Clingendael et VERTIC, avec le soutien du ministère des affaires étrangères néerlandais, un atelier de travail sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité (CSNU) s'est tenu à La Haye, qui a réuni une quarantaine d'experts et de praticiens les 26 et 27 mars 2009. L'événement s'est déroulé selon la règle de Chatham House.

Alors que le Comité 1540 vient de publier son programme de travail pour 2009 (voir *ONP N°36*), coopération et coordination dans la mise en œuvre semblent désormais les maîtres mots d'un dispositif qui fête à la fin du mois d'avril 2009 ses cinq ans. Anticipant un examen général de mise en œuvre que le Comité doit mener cette année, cet atelier de travail cherchait à tirer certaines leçons à partir des mises en œuvre nationales des conventions chimique, biologique, et du TNP.

S'il a été reconnu que des progrès ont été réalisés, il reste que la résolution 1540 souffre toujours d'un manque de légitimité au sein de la communauté internationale. A cet égard, il est remarquable que l'examen complet que le Comité 1540 doit fournir sur la mise en œuvre de la résolution sera ouvert à tous les États membres de l'ONU et pas seulement au Conseil de sécurité, ce qui a été confirmé au cours des discussions. Par ailleurs, il a été souligné qu'il n'existe pas de recette unique en matière de mise en œuvre. Au contraire, chaque cas doit être traité dans sa singularité (« *tailored approach* »).

En tout état de cause, l'assistance et la coopération ne pourront être effectives que si elles reposent sur l'existence d'un intérêt politique au sein des États concernés : fournir un rapport ou rédiger une législation est une chose, appliquer les textes en est une autre. Pour se faire, tout soutien à la mise en œuvre doit pouvoir s'appuyer sur des personnalités acquises à l'intérêt du dispositif, au sein même des élites politiques. Si l'application effective de la résolution 1540 prendra du temps, il y a là, à l'évidence, un levier bien identifié pour l'« *outreach* ».

« *US—China Strategic Dialogue* »

The fourth meeting of the U.S.-China Strategic Dialogue took place at the Hilton Hawaiian Village in Honolulu, HI on March 16-18, 2009.

Co-hosted by the Naval Postgraduate School and Pacific Forum CSIS (and sponsored by the U.S. Defense Threat Reduction Agency), the meeting was the fourth of a series of meetings which brings together Chinese and U.S. nationals from academic, think tank, and policymaking circles to discuss the role of nuclear weapons in Sino-American relations and aims to minimize mutual misunderstanding and identify practical steps to enhance bilateral cooperation. Exclusively composed of senior delegates from China and the United States, the meeting also included a group of "Young Leaders" from various parts of the world, who participated to the conference as well as to additional activities.

The meeting discussed the following topics : possible definitions of the concept of stability, extended deterrence, prospects for strategic arms control in the medium-term, enhancing crisis stability, transparency. The final session reflected on the lessons learnt and the way forward for the bilateral relation. "Young Leaders" also had several briefing sessions, notably one with officers of the U.S. Pacific Command (PACOM).

The conference was very successful in enabling key US and Chinese experts to articulate their views and perspectives on important sensitive security issues. The strategic dialogue will therefore continue to proceed and seek to develop further US-Chinese interactions at the track-2 level.

Par David Santoro, « Postdoctoral Research Fellow at the Simons Centre for Disarmament and Nonproliferation Research », Chercheur associé au CESIM

Intitulée « *The Nuclear Order—Build or Break* », la conférence annuelle sur la non-prolifération de la *Carnegie Endowment for International Peace* s'est tenue les 6 et 7 avril 2009. Pour récupérer l'ordre du jour et découvrir les interventions sous format audio : <http://carnegieendowment.org/events/nppcon2009/>

AGENDA

CONFÉRENCES

27/04/2009 : " Obama-Medvedev : quel cours donner aux relations russo-américaines ? ", IFRI, www.ifri.org

18-21/06/2009 : " *Managing Nuclear Weapons* ", Wilton Park Conference WP978, contact : <http://www.wiltonpark.org.uk/themes/defence/conference.aspx?confref=WP978>

ÉVÉNEMENTS

21-24/04/2009 : Conseil exécutif de la CIAC, 56e session, La Haye

04-15/05/2009 : troisième Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2010 du TNP, New York

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Laetitia Fronval, stagiaire (rédaction page publications). Contact : observatoire@cesim.fr